



PROTECTION

COMPTE RENDU DE LA PREMIERE REUNION DU GROUPE SECTORIEL PROTECTION /SGBV

Du 25 janvier 2019

Le vendredi 25 janvier 2019, s'est tenue la première réunion du *Groupe sectoriel Protection/SGBV* dans la salle de réunion de l'UNHCR. Cette première rencontre avait pour but d'opérationnaliser ce groupe sectoriel en tant que cadre de collaboration et de coordination efficace des activités de réponse à la situation des personnes déplacées internes (PDI) au Burkina.

Ci-après l'ordre du jour convenu entre les participants :

- i. Présentation du cadre global de coordination des activités de réponse à la situation des PDI au Burkina ;*
- ii. Tour de table et brève présentation des activités des organisations présentes (QUI-FAIT QUOI-OÙ)*
- iii. Présentation du contexte opérationnel et des activités du CONASUR*
- iv. Présentation des résultats du monitoring de protection mené par DRC dans les provinces de l'Oudalan et du Soum.*

1. Présentation du cadre de coordination

A la demande des participants et en vue d'une meilleure compréhension, une présentation du cadre global de coordination des activités de réponse à la situation des PDI au Burkina a été faite. Elle a permis aux participants d'avoir une vue globale des différents groupes sectoriels et de comprendre davantage l'étendue des thèmes qui seront développés ainsi que leurs interactions avec les thématiques des autres groupes sectoriels.

Au cours des discussions, il a été souligné que la crise actuelle, est une crise humanitaire complexe qui affecte diverses populations vivant dans une même zone (PDI, populations hôtes, réfugiés). Aussi est-il nécessaire de rechercher des solutions tenant compte de toutes les populations concernées.

Enfin, il a été relevé qu'au regard de l'évolution de la situation et de la création récente de sites, le besoin d'un secteur CCCM pour la gestion des sites se fera progressivement sentir.

2. Tour de table et brève présentation des activités de chaque organisation présentes (QUI-FAIT-QUOI-OÙ)

- **DRC**

Le Conseil Danois pour les Réfugiés (DRC) intervient au Burkina Faso depuis 2013 dans le Soum et l'Oudalan au bénéfice des populations réfugiés et hôtes. Les activités mises en œuvre dans le cadre de la gestion de la situation des PDI, mais aussi pour les réfugiés concernent :

- La sensibilisation sur la coexistence pacifique et la cohésion sociale ;
- Le monitoring de protection dans l'Oudalan et le Soum ;
- La distribution de Food item à 900 ménages dans le centre nord suite au conflit de Yirgou ;
- Le WASH, livelihood ;
- La protection de l'enfant et,
- L'éducation.

- **OIM**

Organisation Internationale pour la Migration procède à la collecte des données, le profilage, l'enregistrement et, utilise l'outil DTM dans le cadre du suivi des déplacements. L'organisation joue le rôle de lead en matière de gestion de camp dans plusieurs pays.

L'OIM a effectué une opération de profilage dans la zone de Déou et a promis partager les résultats de cet exercice aux membres du groupe sectoriel.

- **UNHCR**

L'UNHCR intervient dans le Sahel dans la protection, les VBG, l'assistance multisectorielle et la recherche de solutions durables (retour volontaire, facilitation de l'intégration locale, réinstallation) au profit des réfugiés maliens. Des activités d'autonomisation sont mises en œuvre dans le but de favoriser la promotion de l'intégration locale. Dans le contexte des PDI, le HCR a appuyé le gouvernement dans le profilage de plus de 44 000 PDI dans la province du Soum. Un appui en NFI et en abris a été également apporté aux populations déplacées d'Arbinda et Foubé. Un appui est également apporté pour rendre le système d'asile plus sensible au contexte actuel mouvements migratoires mixtes, y compris dans la zone d'impact de la crise du déplacement. De même, le HCR appui le gouvernement pour la réduction des risques d'apatridie dans la zone.

- **CREDO**

Intervient dans le programme de prise en charge des réfugiés maliens vivant dans la région du Sahel, dans les volets de l'assistance aux personnes ayant des besoins spécifiques, la protection de l'enfance, la distribution de vivres et cash et dans le volet VBG. Au delà du Sahel, CREDO intervient également au profit des réfugiés et demandeurs d'asile à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso.

Concernant le volet VBG, l'organisation mène des activités de prévention des violences basées sur le genre et des violences non sexistes par la mise en œuvre d'activités de sensibilisation telles que les causeries éducatives, les projections de films éducatifs suivies de débats et les sketches. CREDO procède à l'identification des survivantes/survivants, et leur apporte une assistance holistique à travers le soutien psychosocial, matériel, l'orientation pour l'assistance médicale et juridique.

- **CONAREF**

La Commission Nationale pour les réfugiés intervient dans le cadre de la détermination du statut de réfugiés, des activités de protection en faveur des réfugiés, mais n'intervient pas dans la crise des déplacés internes. Cependant, étant l'institution du gouvernement en charge des questions de réfugiés, l'intérêt de la collaboration dans les zones affectées par la crise du déplacement où résident également des réfugiés est essentiel.

- **CICR**

La mission du CICR à Ouagadougou dépend de la délégation régionale basée à Abidjan. Dans le cadre de sa mission au BF, le CICR intervient dans le domaine de la protection des civiles et la visite des lieux de détention. Le CICR travaille aussi sur le rétablissement des liens familiaux (RFL). En matière de la RFL, le CICR travaille de concert avec la Société nationale de la Croix rouge burkinabé.

- **Humanité et Inclusion (HI)**

Bien qu'absent, l'ONG HI a fait parvenir un résumé de ses activités dans la zone impactée par la crise.

Humanité & Inclusion a reçu un financement du « Start Fund ». Le projet qui a déjà commencé et prendra fin le 10 mars, vise une réponse psychosociale (PSS) dans les sites de Foubé, Arbinda et Kelbo. Les activités principales seront :

- L'assistance psychosociale (cible 576 personnes) ;

- La sensibilisation à la connaissance du stress et à l'assistance psychosocial (cible 1920 personnes)
- La dissémination d'information sur le stress post traumatique et les services d'assistance (cible 10.276 personnes)
- La formation des acteurs dans la gestion du stress (cible 100 personnes).

3. Présentation du CONASUR

Une présentation du CONASUR a été faite pour permettre aux participants de mieux connaître la structure, ses compétences et les possibilités de collaboration. Ci-après les points essentiels :

- Attributions : Coordination et orientation des actions d'urgences
- Domaine d'intervention : Prévention, gestion de secours d'urgence, action de réhabilitation d'urgence
- Composition : une vingtaine de départements ministériels le CONASUR intervient à travers ses démembrements CORESUR, COPROSUR, et CODESUR.
- Fonctionnement : présidence : Ministère de la femme, vice-présidence assurée par le Ministère de l'administration territoriale,
- Cadre légal : loi n°012/AN/2014 et son décret d'application fixant les rôles et responsabilité de chaque démembrement, le plan national multisectoriel 2015-2016, plan de contingence régionaux (07), provinciaux (2), communaux (25)
- Le SP/CONASUR est chargé de la coordination de cette structure.
- Cette présentation a permis de connaître la structure et ses démembrements sur le terrain, ce qui facilitera la collaboration avec les partenaires.

A la demande des participants, la présentation très instructive sera mise à la disposition de tous.

4. Présentation résultat du monitoring de protection par DRC

DRC a présenté à l'attention des participants, un résumé des résultats du monitoring de protection conduit en Novembre et Décembre dans les provinces de l'oudalan et du Soum grâce à un réseau de moniteurs communautaires qui a été renforcé pour l'occasion avec la collaboration de l'UNHCR. Au total, 861 cas d'incidents ont été répertoriés (546 cas dans le Soum et 315 dans l'Oudalan). Le rapport du monitoring sera mis à la disposition du groupe. L'une des recommandations phare est de poursuivre le monitoring pour faire mensuellement le mapping des incidents de protection afin de mieux informer les acteurs de protection sur l'ampleur des violations, les localités d'incidence et la réorientation des efforts des uns et des autres dans le cadre de la réponse globale et du référencement individuel des cas. Il est attendu que le monitoring reprenne en février en collaboration avec l'UNHCR.

5. Recommandations

Ci-après les recommandations retenues lors des discussions :

	Recommandations	Point Focal	Observations
1	<i>Élargir dans la mesure du possible, la zone de monitoring à certaines zones selon le besoin</i>	CONASUR UNHCR	
2	<i>Explorer la possibilité de mettre à la disposition des membres du groupe, un aperçu de la situation sur les capacités d'accueil des établissements scolaires existants</i>	DRC	
3	<i>Explorer la possibilité de mettre en place de sous-groupes sectoriels sur le terrain, qui tiendront leur rencontre protection avant celle de Ouagadougou</i>	UNHCR	
4	<i>Faire régulièrement le point sur le monitoring/profilage au sein du groupe sectoriel</i>	DRC	
5	<i>Discuter de la collaboration des membres pour faciliter dans le cadre du référencement et la prise en charge des cas de protection et VBG</i>	Chef de file	

6	<i>Organiser une formation sur la notion de "Centralité de la protection" pour tous les membres du groupe</i>	Chef de file	
7	<i>Encourager les acteurs à étendre leurs activités dans la région du Centre-Nord, afin de venir en appui au CONASUR</i>	Membres	
8	<i>Distribuer le dépliant sur le mandat et les activités du CONASUR pour informer les membres du groupe sectoriel sur les possibilités de collaboration avec cette structure du gouvernement dans le cadre de la réponse à la situation du déplacement</i>	Chef de file	
9	<i>Envisager le renforcement de capacités des agents du CONASUR dans le domaine de la gestion de site</i>	UNHCR	
10	<i>Faire une présentation des données de profilage et des statistiques d'enregistrement à chaque réunion du groupe sectoriel protection</i>	OIM	
11	<i>Encourager tous les acteurs à participer aux rencontres du groupe sectoriel</i>	Chef de file	

6. Agenda et organisation des réunions

- Les réunions auront lieu chaque mois avec la possibilité d'une réunion extraordinaire en cas de besoin. Elles dureront 1 Heure 30 à 2 Heures ;
- Le secrétariat de séance des réunions sera assuré par une équipe conjointe UN/ONG choisi au cours de chaque réunion ;
- Prochaine rencontre fixée au vendredi 22 février 2019.

7. Rapporteurs de séance

- Abibata KINORE (HCR)
- Myriam LUNGREN (CREDO)

8. Liste des participants (Voir annexe)